

# Maison PARENT-GROS

Pommard, Cote d'Or, France

Fait à F /01/2021

Attestation d'achat de biens en franchise de taxe sur la valeur ajoutée

Je soussigné I , agissant en tant que Directeur général de la S ,  
I , certifie que les marchandises achetées auprès de votre société  
sont destinées, en l'état ou après transformation, à faire l'objet d'une livraison à l'exportation ou  
d'une livraison intracommunautaire.

Nous nous engageons à justifier vis-à-vis de l'Administration des Impôts de leur exportation dans les  
conditions réglementaires, et notamment celles prévues à l'article 74 de l'annexe III du code général  
des impôts et à défaut de ces justifications, à acquitter ladite taxe qui deviendrait ainsi exigible, sans  
préjudice des pénalités prévues par les articles 1725 à 1740 du même code.

Cette attestation est valable pour l'année 2021

**Achat en Franchise de TVA**

**Dispense de Visa et Chiffrage des attestations**

**Sous le numéro :**

Par la direction générale des Impôts – Centre des Impôts de Beaune

Dir